

**VOORLOPIGE VERSIE**

NIET CITEREN ZONDER BRONVERMELDING
De definitieve versie, op wit papier, bevat ook het tweetalige beknopt verslag. De bijlagen zijn in een aparte brochure opgenomen.

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

VERSION PROVISOIRE

NE PAS CITER SANS MENTIONNER LA SOURCE
La version définitive, sur papier blanc, comprend aussi le compte rendu analytique bilingue. Les annexes sont reprises dans une brochure séparée.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

INTEGRAAL VERSLAG**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

COMMISSION VOR DE LANDSVERDEDIGING

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Dinsdag**31-05-2016****Namiddag****Mardi****31-05-2016****Après-midi**

Vraag van de heer Daniel Senesael aan de 22
minister van Defensie, belast met
Ambtenarenzaken, over "de door Duitsland aan
Belgische voormalige SS'ers uitgekeerde
pensioenen" (nr. 11512)

Sprekers: **Daniel Senesael, Steven
Vandeput**, minister van Defensie, belast met
Ambtenarenzaken

Question de M. Daniel Senesael au ministre de la 22
Défense, chargé de la Fonction publique, sur "les
pensions versées par l'Allemagne à d'anciens SS
belges" (n° 11512)

Orateurs: **Daniel Senesael, Steven
Vandeput**, ministre de la Défense, chargé de
la Fonction publique

09 Question de M. Daniel Senesael au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "les pensions versées par l'Allemagne à d'anciens SS belges" (n° 11512) Vraag van de heer Daniel Senesael aan de minister van Defensie, belast met Ambtenarenzaken, over "de door Duitsland aan Belgische voormalige SS'ers uitgekeerde pensioenen" (nr. 11512)

Daniel Senesael

(PS): Monsieur le ministre, alors que le 8 mai dernier, nous célébrions les 71 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Groupe Mémoire-Herinnering, qui rassemble des rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis, révélait une information pour le moins étonnante: d'anciens collaborateurs belges du régime nazi toucheraient encore une pension de la part de l'Allemagne, sur la base d'un décret pris par Hitler. Cette situation pose évidemment question! Au-delà de l'aspect moral, il apparaît que ces revenus versés à d'anciens collaborateurs échappent aux services du fisc, contrairement aux indemnités que verse l'Allemagne aux victimes du travail forcé par exemple, lesquels sont eux soumis à l'impôt.

Monsieur le ministre, étiez-vous au courant de cette situation? Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser le nombre de collaborateurs, de veuves ou d'ayants droit qui touchent cette pension de l'Allemagne? Enfin, envisagez-vous de prendre des contacts avec vos homologues allemands afin de clarifier cette situation et d'éventuellement y mettre fin?

09.02

Steven

Vandeput, ministre: Monsieur Senesael, je ne peux préciser le nombre de personnes qui reçoivent une pension militaire de l'Allemagne. Je peux vous assurer que ces données ne sont pas gérées par la direction générale "Victimes de la guerre" ou par l'Institut des Vétérans - Institut national des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre (IV-INIG).

Ce sujet se situe hors de mes compétences. Néanmoins, à titre d'information, il importe de préciser que les indemnités versées par l'Allemagne aux travailleurs obligatoires ne sont pas imposables en Allemagne. En effet, à la suite d'un accord entre l'administration fiscale belge et les administrations fiscales allemandes, les rentes allemandes attribuées à des personnes qui ont obtenu en Belgique un statut de reconnaissance national, c'est-à-dire déportés incorporés de force dans la Wehrmacht, prisonniers politiques, prisonniers de guerre, sont exonérés d'impôts allemands.

Une procédure a été mise en place pour que, sur la base de l'envoi d'une attestation de la direction générale "Victimes de la guerre" ou sur la base de documents d'archives concernant l'intéressé, l'exonération d'impôts puisse être accordée par l'Allemagne avec effet rétroactif.

En Belgique, toutes les pensions et rentes de guerre sont également exonérées d'impôts et ne peuvent entrer en ligne de compte pour le calcul des impôts.

Daniel Senesael (PS): Monsieur le ministre, vous me répondez au niveau fiscal à une question qui était plutôt morale. Selon un article et une pétition actuellement en circulation, 2 500 personnes bénéficieraient d'une pension pour avoir soutenu Hitler. Pour moi c'est une honte! Et vous devez, avec vos collègues MM. Reynders et Van Overtveldt, prendre des contacts diplomatiques avec l'Allemagne démocratique d'Angela Merkel pour que cesse cette situation. Je pense que le gouvernement fédéral doit agir en la matière.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.